

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2041

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2041**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La mission Part-Dieu est en charge du développement du quartier d'affaires de Lyon-Part-Dieu avec comme objectif de positionner ce secteur comme quartier de référence à l'échelle métropolitaine et européenne.

Le projet urbain doit permettre de créer 950 000 mètres carrés de surface supplémentaires et ainsi de constituer une offre totale de bureaux de 1 500 000 mètres carrés, de produire 1 000 logements de plus et de compléter l'offre hôtelière et de services.

Pour mettre en œuvre ce grand projet métropolitain et en assurer son animation, sa promotion et la concertation, la mission Part-Dieu doit se doter de locaux adaptés à ses missions.

Un local de bureaux d'une superficie totale de 338 mètres carrés, ainsi que 2 places de parking, a été pris à bail par la Communauté urbaine dans l'immeuble "Le Primat" situé 190, rue Garibaldi. Celui-ci a une position centrale au cœur même du quartier Part-Dieu et géographiquement proche de l'une des premières opérations, la requalification de la rue Garibaldi, axe stratégique de l'agglomération. Ce local est composé au rez-de-chaussée d'une salle d'exposition, d'une salle de réunion, d'un bureau et d'un local de rangement attenant et au 1er étage d'une surface de bureaux d'environ 110 mètres carrés.

L'ambition est de créer une identité forte et un lieu de démonstration de l'innovation du quartier de la Part-Dieu. Ainsi, la scénographie comprendra la décoration de la Maison du Projet avec ses vitrophanies, enseignes extérieures et parois lumineuses d'entrée, lumière d'ambiance (néons intérieurs, lumières extérieures, lustres plafonds), du mobilier spécifique et un équipement multimédia avec un moniteur multi-écran et des vidéoprojecteurs.

Les aménagements nécessitent :

- des travaux de déconstruction de cloisons, plafonds, sols et dépose d'installations électriques et éclairage, le démontage du sas d'entrée et de la banque d'accueil,

- des choix techniques et des mobiliers adaptés à la scénographie au rez-de-chaussée et à l'installation de bureaux au 1er étage.

Le montant de ces aménagements est estimé à 650 000 € TTC, dont 350 000 € dédiés aux travaux de redéfinition des locaux et 300 000 € relatif au mobilier et bureautique d'une part, et à la scénographie et signalétique, d'autre part.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la direction de la logistique et des bâtiments. Une attention particulière sera portée à la réduction de l'impact environnemental de l'aménagement intérieur et extérieur de la Maison du projet Lyon Part-Dieu et ce, à toutes les étapes de mise en œuvre.

Par ailleurs, la lumière étant une composante importante de la scénographie des lieux, un effort particulier sera fait sur ce point. Les mobiliers et autres objets décoratifs seront réalisés en bois non traité issu du Programme européen des forêts certifiées (PEFC), ou en matériaux issus du recyclage des plastiques ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des locaux de l'immeuble "Le Primat", 190, rue Garibaldi pour l'installation de la mission Part-Dieu à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur l'opération n° 2343 pour un montant total de 650 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 650 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.